

ROXANA IORDACHE
Université de Bucarest
Roumanie

UDC 807.31-56(091)

LE "NOMINATIVVS CVM INFINITIVO" EN LATIN - Bref Plaidoyer pour la Syntaxe historique -

Nous abordons ce sujet en raison de la manière erronée et plus qu'incomplète dont il a été traité dans la plupart des grammaires importantes du latin, ainsi que dans des livres de classe ou dans certains cours universitaires récemment publiés. D'où la répulsion des élèves et des étudiants pour ce sujet et leur incapacité de rien comprendre à cette question, ou d'en retenir quoi que ce soit.

Voici quelques types d'erreurs qui se retrouvent dans des ouvrages de grammaire importants:

- Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" est régi par des verbes impersonnels. Dès lors, cette construction est considérée comme subjective ou comme sujet. Les verbes impersonnels sont la seule catégorie de verbes régissants présentée dans ces grammaires.
- Cette construction s'explique par l'influence de la langue grecque.
- Que l'on invoque ou non l'influence du grec, Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" est souvent considéré une construction spécifique du latin littéraire, voire une tournure poétique¹.
- D'autres auteurs de grammaires tiennent cette construction pour une formule rare et insignifiante; aussi l'éliminent-ils de leurs grammaires.
- Les exemples offerts appartiennent à l'époque classique, parfois à l'époque postclassique aussi; on précise également qu'il s'agit d'une construction récemment apparue.
- Certaines grammaires contiennent des listes d'exemples qui ne sont pas commentés, ni groupés correctement.

¹ Voici la formulation que nous jugeons incorrecte tirée du plus important traité de grammaire latine: "Von dieser normalen Entwicklung getrennt zu betrachten ist *der künstlich gepflegte 'N. c. I.' nach einem aktivischen Verbum* (s. Plt. Asin., 633 f.. Catull., 4, 2)", J. B. Hofmann – A. Szantyr, *Lateinische Grammatik*, II, München, 1972, p. 363, par. 199.

– Dans bien des grammaires, le "Nominatiuus cum Infinitiuo" et l' "Accusatiuus cum Infinitiuo" sont traités indistinctement etc. (pour ne plus rappeler les traductions incorrectes de textes relativement simples, insérées dans des manuels et des grammaires).

Nous jugeons également grave l'absence du chapitre du "Nominatiuus cum Infinitiuo" dans la plupart des traités et des ouvrages sur le Bas Latin et le Latin Ecclésiastique.

De telles erreurs s'expliquent souvent par la hâte des auteurs et surtout par la mauvaise habitude de *ne pas étudier les phénomènes linguistiques dans une perspective historique*. Certes, il est souvent besoin d'une vaste perspective historique qui s'étende de l'indo-européen jusqu'à l'étape actuelle des langues romanes, germaniques, slaves, etc.

Il est regrettable également que dans certains recueils récents d'Etudes sur l'Infinitif on entreprenne l'examen de langues indo-européennes "nouvelles" (le français, l'anglais, l'allemand), de langues sémitiques (l'arabe), alors que les langues anciennes, à l'exception du grec, sont ignorées².

Nous voulons souligner dès l'abord que cette construction existait déjà, probablement, en indo-européen³.

Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" apparaît en latin dès les temps les plus reculés, sans doute initialement dans le registre populaire.

Voir des exemples tirés de diverses inscriptions de l'époque pré-classique:

- "Ne quis eorum [B]acanal habuisse uelet.", *Epist. consulum de Bacchanalibus* (186 av. J.-Chr.), ligne 4⁴;
- "neue pecuniam quisquam eorum comoine[m h]abuise ue[l]et.", *ibidem*, lignes 11–12.

Voici également un fragment de loi cité par Cicéron:

"si neque populi iussu neque plebis scitu *is*, qui se dedicasse diceret, nominatim ei rei praefectus esset neque populi iussu aut plebis scitu id *facere iussus esset*, ...", *Att.*, 4, 2, 3.

Il s'agit d'une construction courante dans les langues indo-européennes, au cas où le verbe régissant et le verbe subordonné ont le même sujet.

² Voir S. Rémi-Giraud (sous la direction de ...), *L'Infinitif*, Lyon, Presses Universitaires, 1988.

³ Voir Th. Simenschy – Gh. Ivanescu, *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, Bucarest, 1981, p. 436, par. 40; A. Meillet – J. Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Paris, 1953, pp. 620–22., par. 904–905; F. Vanț-Stef, *Sintaxa structurală a limbii vechi grecești*, București, 1981, pp. 412–13; A. Meillet, *Grammaire du vieux perse*, Paris, 1915, p. 217, par. 418; etc.

⁴ Fragment cité d'après C. I. L., I – 2, 2 (Berlin, 1918), no. 581, p. 438.

Le sujet (nom, ou pronom) représente initialement un être. Les noms animés sont les plus fréquents tout au long de la latinité vivante, quant à cette construction. Néanmoins, peu à peu, on emploie des noms abstraits aussi (*potestas, lux, etc.*) et des noms désignant des réalités concrètes non-animées, parfois des objets (*res, suburbanum, etc.*).

Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" (ou "la construction personnelle" – comme on le nomme parfois) est employé continuellement le long des siècles, dans le latin populaire, et sera transmis à toutes les langues romanes.

Cette construction figure dans le registre cultivé aussi, tout en y étant moins employée que dans le populaire.

Nous entendons par le "Nominatiuus cum Infinitiuo" *la formule régie par des verbes exclusivement personnels* (employés à diverses voix), à condition que le sujet du verbe principal soit le même que celui de l'infinitif.

Le verbe régissant (employé à un mode personnel ou impersonnel) et le verbe à l'infinitif sont étroitement unis sémantiquement. Cette unité est déterminée aussi bien par le sujet unique, que par l'incapacity du verbe régissant d'exprimer à lui seul un sens complet.

Bien qu'elles soient considérées en général comme des propositions complétives (parfois, de façon complètement erronée, même comme des propositions subjectives), *ces formules, envisagées dans une perspective historique, nous apparaissent, à nous, comme des propositions à rôle d'attribut*, cela compte tenu de l'unité sémantique de deux verbes et aussi du type de la construction. Si bien que le type "uolo ita", auquel on a substitué ultérieurement "uolo cantare": ou bien le type: "(mihi) uideor ita" ("mihi uideor sapiens, stultus, etc."), remplacé plus tard par: "(mihi) uideor sapiens esse", nous paraissent plus anciens que le type "uolo id". Nous soulignons que *uideor* demeure verbe copule au long de la latinité toute entière.

Les Latins prenaient beaucoup d'attention au sujet au nominatif, sujet commun au verbe régissant et au verbe à l'infinitif, qui provoque l'apparition de la tournure en question. Le sujet au nominatif est couramment placé en tête de phrase, ou d'un segment de phrase. Par exemple:

- "Tune hic amator audes esse, hallex uiri ...?", Plaute, *Poen.*, 1310.
- "Res ipsa hortari uidetur ...", Salluste, *Cat.*, 5, 9.
- "Nos autem, fortis uiri, satis facere rei publicae uidemur ...", Cicéron, *Cat.*, 1, 2.

Voir en plus: "aut potestas defuisse aliis demonstranda est, aut facultas, aut uoluntas . . .", Cicéron, *Imu.*, 2, 24.

Pour d'autres exemples pareils, voir Cicéron, *Cat.*, 2, 2; *ibid.* 2, 21; César, *G.*, 7, 77, 2; *ibid.*, 7, 77, 4; Salluste, *Cat.*, 2, 9 etc.; Tite-Live, 9, 30, 5; Virgile, *Aen.*, 2, 279–80; Sénèque, *Contr.*, 4, 8, 3, etc. etc.

Nous voulons préciser que, si le sujet en première position se retrouve aussi bien dans le registre populaire que dans le cultivé, le "Nominatiuus cum Infinitiuo" placé avant le verbe régissant est *un ordre des mots spécifique du latin littéraire*. On peut glaner de nombreux exemples pareils chez les écrivains classiques ou les auteurs qui imitent les classiques dans les siècles suivants. Voir Pline le Jeune:

"Venerunt qui adesse erant iussi.", *Ep.*, 2, 11, 8⁵.

Cfr le placement du "Accusatiuus cum Infinitiuo" chez les grands écrivains: "Audire me memini ex senioribus . . .", Tacite, *Ann.*, 3, 16, 1.

Voir en plus Cicéron *Cat.*, 2, 2.

L'ordre des mots habituel de cette formule est, sans doute, en latin populaire, la suivante:

- "non potui me tenere . . .", Pétrone, 49, 7;
- "aliquis obliuisceretur porcum exinterare?", Pétrone, 49, 7.

Nous rappelons que le nominatif sujet est souvent omis, aussi bien chez les auteurs cultivés que dans la langue populaire. Dans le cadre de la communication directe (ou du "discours direct", dans l'acception de Benveniste), aux I-ère ou II-ème personne, parfois à la III-ème pers. aussi, à tous les modes personnels, ou dans des phrases faisant allusion à un sujet déjà abordé dans le paragraphe dont elles font partie, le sujet peut manquer. En voici quelques exemples:

- "Num dubitas id, me imperante, facere . . .?", Cicéron, *Cat.*, 1, 13.

Voir aussi Cicéron, *Cat.*, 1, 27, etc.

Voici un passage de Caton l'Ancien: "Rhodiensibus id oberit, quod non male fecerunt, sed quia uoluisse dicuntur facere.", *Or.*, 25, 1.

Voir également le célèbre passage de Quintilien sur Cicéron:

⁵ Dans des formulations telles que: "Lux quaedam uidebatur oblata", Cicéron, *Phil.*, 1, 4, loin de constituer un prédictat séparé de *uidebatur* à l'aide de *esse* sous-entendu, *oblata* est à nos yeux attribut de *uidebatur*. Ce nominatif double est fréquent en latin dans les deux registres; il se retrouve dans les langues romanes. Pour des exemples du même type, voir Térence, *Heaut.*, 631–32; Pline le Jeune, *Ep.*, 6, 16, 7; Macrobre, *Sat.*, 1, 7 etc. Voir encore des exemples chez Pétrone: 57, 7; 77, 3, etc.

"Quare (Cicero) non immerito ab hominibus aetatis sua regnare in iudiciis *dictus est* . . .", *Inst. or.*, 10, 1, 112.

Voir aussi Horace, *Od.*, 3, 30, v. 10–14.

D'autres fois les raisons prosodiques, ou la concision propre à l'histoiregraphie peuvent amener l'omission du sujet, ou elles contribuent, conjointement avec les causes déjà mentionnées, à le supprimer. En outre, la transparence des "Constructions personnelles" et notamment leur grande fréquence dans le latin populaire comme dans le registre cultivé permettaient de saisir facilement et correctement le sens des propositions, même en l'absence du sujet. Voici un passage de Plaute, qui manque de sujet grammatical comme de sujet logique:

"Hac nocte in somnis *uisus sum* uiderier // Procul sedere ...
Aesculapium.", *Curc.*, 260–61.

Chez Pétrone on rencontre beaucoup d'exemples comportant l'omission du sujet:

- "... *malui ciuis Romanus esse* . . .", 57, 4;
- "etiam si *coacti sumus* dimidias potionis . . . effundere.", 65, 11.

Dans les œuvres de Tacite, l'omission du sujet est courante. Voici un fragment du célèbre discours de Cremutius Cordus:

"... Brutum et Cassium landauisse *dicor* . . .", *Ann.*, 4, 34, 2.

Voir aussi Tacite, *Ann.*, 15, 61, 3, etc., etc.

Mais l'absence du sujet ne renvoie pas à un nouveau type de proposition. En plus, nous rejetons l'appellation de "l'infinitif seul" appliquée au "Nominatiuus cum Infinitiuo" qui manque de sujet. La construction de "l'infinitif seul" peut être considérée comme une variante de la formule du "Accusatiuus cum Infinitiuo", *formule propre à un sujet différent dans la proposition régissante, par rapport au sujet de la subordonnée* Voir, par exemple, Pétrone:

"scias oportet (s.-en.: *Mammeam*) plenis uelis hunc
(Norbannum) *uinciturum* . . .", 45, 10.

Voir également S. Augustin, *Conf.*, 8, 30, etc.

Le "Nomminatiuus cum Infinitiuo", séquence plus ancienne que celle de l'"Accusatiuus cum Infinitiuo", s'emploie en latin après de nombreuses catégories de verbes.

Nous présentons d'abord *les catégories de verbes régissants après lesquels l'emploi de la formule en question est attestée dans le registre populaire tout comme dans le registre cultivé*:

I. Des verbes employés à des modes personnels et impersonnels, la série du présent et du parfait, plus rarement des formes de la série du supin (le participe futur actif et l'infinitif futur actif), **la voix active**.

Ce sont des verbes qui indiquent le début, la poursuite et la fin d'une action, l'habitude et la persévérance, la possibilité, la nécessité, l'obligation, les sentiments, le désir et l'effort, la préoccupation, l'intention, l'audace et la décision, appelés dans certains manuels de grammaire verbes de volonté et ceux dits "d'action"⁶. En voici quelques exemples:

– pour le verbe régissant *coepi*, voir Pétrone, 46, 5; 49, 2; 49, 6; 54, 4; 62, 4; 68, 3; 70, 13 etc. Voir également la construction de l'un des antonymes de *coepi*: "Habinnas rogare *coepit* ut iam *desinere* et *irasci*", Pétrone, 75, 1. Voir aussi *Vulgata*, *Mat.*, 16, 21.

Chez les grands écrivains, on rencontre en tant que verbes régissants: *coepi* (Cicéron, *Cat.*, 2, 4, etc.), *coepto* (Cicéron, *Fin.*, 5, 24), *occipio* (Salluste, *H.*, 3, 25), et d'autres encore.

– pour le verbe régissant *possum*, voir Térence:

"At ego infelix neque ridiculus esse neque plagas pati // *Possum* . . .", *Eun.*, 244–45.

Voir aussi Cicéron, *Mil.*, 102; *ibid.*, 103; Salluste, *Cat.*, 7, 7. Pline, N. H., *Praef.*, 28, etc. On retrouve beaucoup d'exemples de ce type chez Pétrone, 49, 6 (exemple cité supra); idem, 46, 7; 54, 5; 63, 5; 68, 2, etc. Voir S. Isidore de Séville, 3, 17, 1, etc.

– pour *debeo* en tant que verbe régissant, voir Pétrone, 45, 3; 66, 6; Cicéron, *Arch.*, 23, etc. Voir aussi la formule régissante, spécifique du latin populaire, *non necesse habeo* – Pétrone, 54, 1.

– pour *uolo* et ses composés, uide:

"bonus *uolo* iam ex hoc die esse . . .", Plaute, *Persa*, 479.

Voir également Térence, *Heaut.*, 635, etc.; Pétrone, 47, 10; idem, 48, 3, etc. *Peruigilium Veneris*, 40, etc. Symmaque, *Ep.* 1, 14.

Pour *nolo* accompagné du "Nom. cum Inf.", voir Térence, *Ad.*, 142–43; Pétrone, 46, 5; 47, 6; 64, 13; 74, 16, etc.

Pour *malo* accompagné du "Nom. cum Inf.", voir Salluste:

"ignoscere quam persecui malebant.", *Cat.*, 9, 5.

Voir en plus Cicéron, *Cat.*, 4, 4; *ibid.*, 4, 7; *Phil.*, 1, 6 etc., etc.; Pétrone, 57, 4; 69, 7, etc.

– Voir également des successions d'infinitifs dans le latin populaire:

"iam *cooperat* Fortunata uelle saltare . . .", Pétrone, 70, 10.

Cfr. Pline le Jeune: "respondi studere me malle . . .", *Ep.*, 6, 16, 7.

⁶ Pour en avoir des détails, voir A. C. Juret, *Système de la Syntaxe latine*, Paris, 1926, pp. 188–90, par. G, 2 a et b; voir également G. Landgraf – M. Leitshuh, *Lateinische Schulgrammatik*, Bamberg-München, 1957, 29-e éd., pp. 159–60, par. 160.

Voir pourtant chez Virgile une succession d'infinitifs absolument correcte: "... tumulo *uideor reperire* sub illo // *posse* uiam ...", *Aen*, 9, 195–6.

– pour *tempo* accompagné du "Nom. cum Inf.", uide Népos, 25, 4, 2; Tite-Live, 32, 21, 10; Pétrone, 65, 4.

– pour *duro* (au sens *d'audeo*) en tant que verbe régissant, uide Pétrone, 41, 2.

etc.

Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" est souvent concurrencé par l'"Accusatiuus cum Infinitiuo", formule emphatique, parfois exagérément emphatique, voire ridicule dans certains passages, le sujet des deux Verbes étant le même. L'"Accusatiuus cum Infinitiuo" est employé autant dans le registre littéraire que dans le populaire. Par exemple:

"*Volo me placere Philolachi*", Plaute, *Most.*, 167.

Certes, en vers, l'"Accusatif + l'Infinitif" peut être employé pour des raisons prosodiques, ou pour permettre à l'écrivain de réaliser certaines figures stylistiques. Voir à ce propos un passage de *l'Aulularia* où l'on a envisagé de créer un polyptote:

"*Ego me iniuriam fecisse filiae fateor tuae.*", 794.

A remarquer aussi dans ce vers l'allitération en contact: "fecisse filiae fateor."

L'"Accusatif avec l'Infinitif" est assez fréquent chez Cicéron, malgré l'identité du sujet. Voici un passage du *Pro Milone* (par. 38): "Potestne (s.-en.: Milo) ... se ulcisci?"

Chez les grands écrivains, outre la réalisation d'une expression emphatique, l'emploi du "Ac. cum Inf." à la place du "Nom. cum Inf.", s'explique par d'autres raisons aussi: dans le cadre d'amples périodes – la distance trop grande entre le verbe régissant et l'infinitif; également, la succession de deux ou trois verbes à l'infinitif, placés après un verbe principal employé à un mode personnel, les infinitifs se trouvant à des voix différentes, ce qui, en l'absence de la formule du "Ac. cum Inf.", aurait rendu malaisée la compréhension du texte.

La formule du "Nom. cum Inf.", placée après *possum* et après d'autres verbes de volonté et d'action, sera concurrencée aussi par "ut + le subjonctif", ou par la formule paratactique construite avec le subjonctif.

Quand elle dépend de verbes tels que *adiungo*, *omitto*, ou de "uerba affectuum", le "Nom. cum Inf." sera en concurrence avec "quod/quia + l'indicatif", et également avec des formules paratactiques construites à l'indicatif, ou à l'optatif.

Tout en étant concurrencée par d'autres constructions, la formule du "Nom. cum Inf." employée après ces verbes régissants se maintiendra tout au long de la latinité vivante. Nombre des verbes dits "actifs" ont en fait un sens "moyen", par exemple: "uolo (mihi)" = "je veux dans mon intérêt", "timeo mihi", "consulo mihi", etc.⁷. *Puisque le Nominatif représente à la fois le sujet et l'objet de l'action verbale, cela va pleinement contribuer au maintien de la formule du "Nominatiuus cum Infinitiuo". Cf. la construction du verbe "vouloir" en gothique, vieux slave etc.*

II. Verbes régissants à la voix moyenne.

Des verbes employés à des modes personnels et impersonnels, la série du présent et du parfait, assez rarement des formes de la série du supin (le participe parfait et l'infinitif parfait sont les formes habituellement attestées).

A. Il s'agit premièrement des *uerba sentiendi et dicendi*.

Videor est l'un des verbes régissants les plus anciens, fréquemment employé tout au long de la latinité vivante. Voir les exemples cités supra: Plaute, *Curc.*, 260–61; Cicéron, *Cat.*, 1, 2, etc. Voir un autre exemple de Plaute:

"*Non uideor meruisse laudem, culpa caruisse arbitror.*", *Trin.*, 1129.

On constate, dans ce vers, la présence de l'allitération, du chiasme ("non uideor meruisse – caruisse arbitror") et l'asyndète dans le cas de la coordination concessive ("non uideor – arbitror").

Voir aussi Pétrone: "*Videor mihi cum illo loqui*", 42, 4.

Voir également Lucrèce, 3, 644; Virgile, *Aen.*, 9, 195, etc.

Chez les grands écrivains, *uideor* – à la voix moyenne apparaît souvent accompagné de l'infinitif actif *uidere*, ce qui permet de créer le polyptote (uide Plaute, *Curc.*, 260–261; Cicéron, *Cato M.*, 71, etc. Cfr. Cicéron, *Or.*, 67).

Quant à *uideor* à la voix passive, voir le paragraphe suivant.

Voici maintenant d'autres exemples de verbes régissants:

– "nil ... meruisse *arbitror.*", Plaute, *Stich.*, 82.

Pour *arbitror*, voir l'exemple cité, Plaute, *Trin.*, 1129⁸.

⁷ Pour ce qui est de la voix active et la voix moyenne en indo-européen, voir Th. Simenschy – Gh. Ivănescu, *op. cit.*, pp. 406–08, par. 1–2.

⁸ Certains chercheurs supposent, dans les exemples que nous venons de citer, la présence de la construction du "Accusatiuus cum Infinitiuo" dont le sujet *me* est omis. Mais pourquoi supposer l'omission du sujet au lieu de parler d'une construction plus ancienne et tout à fait naturelle, en accord avec l'esprit de la langue latine, à savoir le "Nominatiuus cum Infinitiuo"?

- "aliquis *obliuisceretur* porcum exinterare?", Petrone, 49, 7;
- "... cum diceret se *oblitum esse* exinterare ...", Petrone, 49, 5.

Pour *obliuiscor*, voir également Pétrone, 54, 3.

B. Certains verbes de volonté et d'action.

- "rides, Fortunata, quae *soles me nocte desomnem facere?*", Pétrone, 47, 5.

Pour le verbe régissant *soleo*, employé à différentes formes, voir aussi Pétrone, 47, 10; idem, 48, 7; 57, 2; 57, 3; 64, 2; 69, 3, etc., etc. A la basse époque, vide S. Isidore de Séville, *Et. 17*, 7, 34, etc.

- le verbe *meditor* employé avec le sens de "se proposer de", "essayer de": "*Meditor esse adfabilis*", Térence, *Ad.*, 896.

Voir aussi Cicéron: "alio uultu esse *meditabatur*", *Agr.*, 2, 5, 13.

- Pour *experior*, voir Plaute, *Capt.*, 425, etc. Pour *conor*, voir Pétrone, 30, 5, etc. Pour *molior*, voir Cicéron, *Phil.*, 14, 33, etc. Pour *nitor*, voir César, *G.*, 6, 37, 10, etc. Pour *adorior*, Népos, *Thras.*, 2, 5; pour *congregior*, voir Tacite, *Ann.* 14, 3, 1, etc.

- Très fréquent est *audeo*, en tant que verbe régissant; au cas de l'emploi de ce verbe, le sujet ne peut être qu'unique.

Voir l'exemple cité – Plaute, *Poen.*, 1310; voir en plus Plaute, *Pseud.*, 205b–206; *Rud.*, 734, etc.; Térence, *Heaut.*, 624, etc.

Voici un passage de Salluste:

"... saepius uindicatum est in eos qui ... quam (in eos) qui signa relinquere aut pulsi loco cedere *ausi erant*.", *Cat.*, 9, 4.

Pour *audeo*, verbe régissant, voir aussi Cicéron, *Phil.*, 1, 6, etc.

La formule infinitivale dépendante des *uerba sentiendi* et *dicendi* à la voix moyenne est concurrencée très tôt, en latin populaire, par "*quod/quia + l'Indicatif*"; parfois aussi par des formules paratactiques construites avec l'indicatif, ou le subjonctif.

Au cas des verbes exprimant la volonté et l'action, on emploie la construction "*quod/quia + l'indicatif*" ou "*ut + le subjonctif*"; dans la latinité orientale, on retrouve fréquemment la formule "*ut* avec le subjonctif", ou la formule paratactique construite avec le subjonctif.

III. Verbes régissants à la voix passive.

Des verbes employés à des modes personnels et impersonnels, à l'ordinaire de la série du présent, plus rarement de la série du parfait et du supin (les verbes régissants construits à partir du thème du supin sont employés surtout au participe parfait et à l'infinitif parfait).

A. Des verbes régissants *sentiendi* et *dicendi*. Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" provient de formulations telles que: "Aliis *ita uideor*", ou bien: "Ab aliis *ita dicor*."

Dans de nombreuses grammaires on affirme que la formule du "Nom. cum Inf." régie par les *verba sentiendi* et *dicendi* à la voix passive est extrêmement rare à l'époque préclassique et même à l'époque classique⁹. Nous ne partageons pas cette opinion, du moment où les statistiques sont souvent erronées. En outre, on oublie que le Nominatif représente l'objet (ou le sujet grammatical) du verbe à la voix passive, donc la séquence en question est correcte et absolument normal, autant au niveau populaire qu'au niveau littéraire, quand il s'agit de verbes régissants passifs.

En voici des exemples tirés de l'époque préclassique:

"Haec propemodum iam esse in uado salutis *res uidetur*.",
Plaute, *Aul.*, 803.

Voir aussi Plaute, *Rud.*, 601¹⁰.

On trouve grand nombre d'exemples pareils dans la *Coena Trimalchionis*: "Videris mihi, Agamemnon, dicere: 'Quid iste argutat molestus?' . . .", 46, 1.

Voir aussi Pétrone, 41, 5; *ibid.*, 49, 3; 64, 2; 65, 5; 67, 8, etc.

⁹ Voir J. B. Hofman – A. Szantyr, *op. cit.*, II, p. 364, par. 199. En outre il n'y a pas encore d'*Indices vocabulorum* de l'oeuvre de certains auteurs préclassiques, classiques et de l'époque tardive. Il en va de même pour les inscriptions. Enfin, le *Thesaurus linguae Latinae* n'est pas complet. Nous rappelons par ailleurs que bien des grammaires ne traitent que du registre cultivé.

Nous soulignons que, *dans le langage d'Encolpius et d'autres invités au banquet de Trimalchio, comme dans celui de Trimalchio lui-même, "Nom. cum Inf." (régi par les *uerba sentiendi, dicendi et uoluntatis à la voix passive*) est courant (voir aussi le par. III, B, de notre travail)*. A noter que cette tournure est fréquente aux époques postérieures au classicisme, à niveaux linguistiques différents, cfr. J. B. Hofmann – A. Szantyr: "Eine Unmenge neuer Verbindungen wagt von den Augusteern." (*op. cit.*, II, p. 365¹, par. 199). Le même traité de grammaire contient l'affirmation suivante: "Diese Konstruktionen sind fast keinem spätlateinischen Schriftsteller fremd." (*op. cit.*, II, p. 365¹, par. 199).

Dans son ouvrage de Syntaxe, M. Bassols de Climent envisage correctement la fréquence et la répartition de la formule du "Nom. cum Inf." en fonction de registres: "sin embargo, abundan más en las obras de tono familiar que en las de carácter literario." (*Sintaxis latina*, Madrid, 1976, vol. II, p. 230; le soulignement nous appartient). Cependant, dans la dernière édition du traité de J. B. Hofmann – A. Szantyr, chapitre "Nachträge und Berichtungen zum zweiten Band", nous rencontrons l'affirmation suivante (II, p. 850): "in Wirklichkeit findet sich die Konstruktion in allen Teilen seiner (Ciceros) Produktion; so steht z. B. *dicor* nebst einem "Nom. c. Inf." oft in den philos. Schriften u. s. w.".

¹⁰ Pour d'autres exemples de l'emploi de *uideor* et d'autres verbes régissants de cette catégorie (III, A), voir Ch. E. Bennett, *Syntax of early Latin*, Boston, 1910, I, pp. 388–89. Voir également R. Kühner – C. Stegmann – A. Thierfelder, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, Hannover, 1971, II – 1, pp. 705–07, par. 127, point 5, etc.

Il y a beaucoup de tels exemples régis par *uideor* chez les auteurs classiques, premièrement chez Cicéron:

"Sed antequam ad eam orationem uenio quae est propria uestrae quaestionis *uidetur ea esse* refutanda quae ...", *Mil.*, 7.

Voir également Cicéron, *Cat.*, 2, 2; *Verr.*, 3, 213 (le verbe est employé au parfait de l'indicatif – "uisus est") *ibid.*, 5, 126; *Cato M.*, 71, etc.; voir aussi Salluste, *Cat.*, 2, 9.

Videor apparaît également à la Basse Epoque accompagné du "Nom. cum Inf.": "Mons autem ipse per giro quidem unus esse *uidetur.*", *Peregrinatio Aetheriae*, 3.

Pour le verbe régissant *cognoscor*, voir Cicéron, *Fam.*, 1, 5, 1: "ut ... quam gratissimus erga te esse *cognoscerer.*"

Pour l'emploi des verbes régissants à l'indicatif parfait, voir: *existimatus est*, chez Cicéron et Aulu-Gelle; pour *perspectus est*, voir Cicéron, etc.¹¹

Le parfait indicatif du verbe régissant est fréquemment employé par Tacite, par exemple: "Eodem anno libertorum potissimos ueneno interfecisse *creditus est.*", *Ann.*, 14, 65, 1.

Pour *creditus est* chez Tacite, voir également *Annales*, 6, 50, 4.

Chez Tacite apparaît aussi *intellegebantur*, *Ann.*, 1, 61, 2. Pour *existimabatur* vide Caton l'Ancien, *Agr.*, *Praef.*, 1, 3, etc.

Dicor aussi est fréquemment employé à l'époque préclassique et au cours des siècles suivants. Voir l'exemple cité de Caton l'Ancien, *Or.*, 25, 1.

En voici un autre exemple appartenant à l'époque préclassique:

"*Quae est dicta* mater esse ei antehac, non fuit.",

Térence, *Heaut.*, 270.

Pour le même verbe régissant voir Cicéron, *Arch.*, 24; *Cat.*, 2, 21; Quintilien, 10, 1, 112; l'exemple célèbre de Horace – *Od.*, 3, 30, 10–14, etc.

Voici un passage de Pétrone, qui contient les propos de Trimalchio: "(suburbanum) *dicitur* confine esse Tarraciniensibus et Tarentinis.", 48, 2.

Pour *dicuntur* accompagné du "Nom. cum Inf.", vide Pétrone, 56, 6.

¹¹ Pour d'autres envois exacts au cas de ces verbes et pour d'autres exemples de verbes régissants à la voix passive de la catégorie des *uerba sentiendi*, *dicendi* et *uo-luntatis*, employés aux époques préclassique, classique et postclassique, voir A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, Leipzig, 1981, pp. 448–56. Pour *dicor* et sa construction, vide Th. I. Lat., V–I, Leipzig, 1934, p. 984, l. 80 sqq., p. 985, l. 1–38; voir également Th. I. Lat. pour *iubeor* accompagné du "Nom. cum Inf." – vol. VII – 2, fasc. 4, Leipzig, 1956, p. 577, l. 5–23.

Pour *dicor* signifiant "être accusé", voir l'exemple cité – Tacite, *Ann.*, 4, 34, 2. Tacite emploie, au même sens, les verbes régissants suivants, accompagnés du "Nom. cum Inf.": *defertur* (*Ann.*, 2, 27, 1; 3, 22, 1 etc.); *incusabatur* (*Ann.*, 6, 3, 3); *argueretur* (*Ann.*, 2, 50, 2)¹².

Pour *arguitur* chez Cicéron, voir *Rosc. Am.*, 13.

Chez Jordanès, historien du VI-e siècle, beaucoup influencé par le latin populaire, le "Nom. cum Inf." en dépendance des *verba sentiendi* et *verba dicendi* à la voir passive est fréquent.

B. Verbes régissants de volonté. Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" régi par ces verbes provient, probablement, de l'expression: "Ita iubeor".

Il s'agit de certains verbes de volonté qui, employés à la voix active, ne peuvent pas avoir le même sujet que l'infinitif subordonné. Les plus souvent utilisés à la voix passive, en tant que verbes régissants, sont: *iubeo*, *sino*, *cogo*, *uetō*. Avec une assez basse fréquence apparaît, comme verbe régissant, *prohibeō*. Encore plus rarement apparaissent: *concedor*, *deterreor*, *imperor* et d'autres¹³.

En voici quelques exemples de l'époque préclassique:

– "Propter egestatem proximo iussast dari ...", Terence, *Phorm.*, 416.

Vide également des fragments de loi:

– "quo die iusei erunt adesse.", *Lex repetundarum*, 583, 1. 63 (loi datant de 123, ou 122 av. J.-Chr.)¹⁴.

Voir aussi le passage de loi cité par Cicéron, *Att.*, 4, 2, 3 (vide pag. 100 de notre travail).

Toujours à l'époque préclassique: *dicor*, synonyme de *promitter*, chez Pacuvius, 167.

Cicéron emploie fréquemment les verbes de volonté à la voix passive. Par exemple:

" ... simul atque *ire* in exilium *iussus est*, paruit ...", *Cat.*, 2, 12¹⁵.

¹² Pour l'emploi du "Nom. cum Inf." chez Tacite, voir A. Dräger, *Ueber Syntax und Stil des Tacitus*. Leipzig, 1882, 3-e éd.. pp. 63–64, par. 152. La présentation de cette construction dans les œuvres de Tacite est pourtant chez Draeger loin d'être complète.

¹³ Certaines grammairies importantes oublient de présenter les verbes de volonté à la voix passive comme verbes régissants (par ex.: J. B. Hofmann – A. Szantyr, *op. cit.*, II, pp. 364–65; et même M. Bassols de Climent, *Sintaxis latina*, *op. cit.*, II, pp. 230–31).

¹⁴ Fragment cité d'après C. I. L., I -2, 2 (Berlin, 1918).

¹⁵ Pour d'autres exemples de Cicéron, voir R. Kühner – C. Stegmann – A. Thierfelder, *op. cit.*, II – 1, p. 688 et pp. 705–06; On. Tescari, *Sintassi latina*, Torino-Genova-Milano-Padova, 1957, p. 189.

La vigueur et, en même temps, la précision sémantique de telles formules les imposent au cours des périodes suivantes, autant chez les grands écrivains que chez les auteurs influencés par le latin populaire. Tite-Live, Suétone, S. Augustin et beaucoup d'autres les emploient souvent. En voici un passage de Tite-Live:

"Tibicinae, quia prohibiti a proximis censoribus erant in aede louis uesci ...", 9, 30, 5.

Voir aussi Tacite, *Ann.*, 15, 61, 3, etc.; Pline le Jeune, *Ep.*, 2, 11, 8, etc.

Nous signalons tout spécialement le nombre assez grand de ces formules chez Pétrone:

- "Dum haec apophoreta *iubemur sumere ...*", 60, 4;
- "... qui *coactus est facere?*", 45, 8;
- "Sed tamen suauiter fuit, etiam si *coacti sumus dimidias potiones ... effundere.*", 65, 11.

Cfr. Pétrone, 68, 4.

Voir encore un vers tiré du *Peruigilium Veneris*:

"(Amor) iussus est inermis ire, nudus ire iussus est.", 32.

Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" employé après ces catégories de verbes sera concurrencé par d'autres formules. Les *verba sentiendi* et *dicendi* seront remplacés, dans le registre cultivé, par des verbes impersonnels (à la voix passive) qui vont régir la formule du "Accusatiuus cum Infinitiuo". En tout cas, il faut préciser que les phrases formées de verbes impersonnels et de la construction de l'"Accusatif avec l'Infinitif" sont des tournures plus compliquées et, sans doute, plus récentes.

Dans le registre populaire, en fonction du sens du verbe régissant, la formule du "Nominatif avec l'Inninitif" entre en concurrence avec:

- a) "ut avec le subjonctif";
- b) la formule paratactique avec le subjonctif;
- c) des verbes régissants à la voix active (*iubeo*, *sino*, etc.) suivis de l'"Accusatif avec l'Infinitif" (formule présente également dans le registre culture).
- d) "*quod/quia* + l'indicatif", parfois: "*quoniam* avec l'indicatif";
- e) la parataxe à l'indicatif, rarement à l'optatif;
- f) des verbes régissants impersonnels (*fertur*, *traditur*) accompagné de la formule: "*quod/quia* + l'indicatif".
- g) des verbes régissants personnels (*dicunt*, *ferunt*, *tradunt*) suivis de "*quod/quia* + l'indicatif", ou de la formule du "Ac.

cum Inf." (cette dernière formule est employée tant dans le registre populaire comme dans le littéraire).

IV. Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" est régi également par quelques verbes des II-e et III-e conjugaisons et par certaines expressions aussi. Il s'agit de: *pareo*, *appareo*, *clueo*, *claresco*, *innotesco*, *consto* et les expressions: *opus sum* (signifiant "debeo") et *in suspicionem uenio*.

Les grammaires indiquent que ce sont des verbes intransitifs qui se construisent avec le "Nom. cum Inf." selon le modèle des formules régies par les uerba sentiendi et dicendi à la voix passive¹⁶.

A notre avis, cela s'explique autrement. Etant, en général, des verbes copules, ils sont presque toujours accompagnés d'attributs, du type: "pareo ita", *clueo ita*", "clueo sapiens".

Au moment où, pour mieux préciser l'idée, on remplace l'attribut par toute une proposition, en raison de l'indentité du sujet, la subordonnée doit absolument prendre la forme du "Nom. + Inf.".

Disons aussi que *pareo* et *appareo* sont comparables à *uideor* à sens moyen et à sens passif, *clueo* peut être comparé à *cognoscor*, et ainsi de suite.

En voici quelques exemples datant de l'époque préclassique:

– "Atriadae duo fratres *cluent fecisse* facinus maximum.", Plaute, *Bacch.*, 925.

– "Esse per gentes *cluebat* omnium miserrimus.", Ennius, *Ambrac.*, fr. 1.

Voir, plus tard, Varron: "Haec apparent magis ita esse.", *R. r.*, 1, 6, 2.¹⁷

Nous mentionnons que *clueo* qui appartient surtout à la langue épique comporte également des formes à la voix passive (voir Pacuvius, *Trag.*, 194; Varron, *Men.*, 356, etc.)¹⁸.

Ajoutons que *pareo*, *appareo*, *clueo*, *claresco*, accompagnés du "Nom. cum Inf.", sont souvent attestés dans le latin ecclésiastique.

Outre les catégories de verbes régissants déjà présentées, en latin populaire on rencontre d'autres catégories de mots régissants:

¹⁶ Voir M. Bassols de Climent, *op. cit.*, II, p. 231; voir J. B. Hofmann – A. Szantyr, *op. cit.*, II, p. 365² et d'autres encore.

¹⁷ Pour d'autres exemples, voir R. Kühner – C. Stegmann – A. Thierfelder, *op. cit.*, II – 1, p. 706, 3–4.

¹⁸ Voir A. Ernout – A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1959, p. 129.

I. Verba sentiendi et dicendi à la voix active¹⁹. En voici des exemples: "At taceas malo multo quam tacere dicas.", Plaute, *Pseud.*, 209.

Voir en plus Plaute, *As.*, 633 sq. Caton, *Agr.* 1, 1 etc.

Voir également Térence: "... dixit uelle uxorem ducere.", *Ad.*, 151, par comparaison à la formule emphatique du "Ac. cum Inf.":

"haec me uidisse ego certo scio.", Plaute, *Mil.*, 299, où *me* a été, probablement, introduit par le désir de l'écrivain de former un polypotite. Pour des formules emphatiques vide aussi Terence, *Ad.*, 85–86, César, *G.*, 7, 2, 1, etc.

Dico (au sens de "promitto") est également construit avec la formule du "Nom. cum Inf.": "Egon dicam dare?", Plaute, *Most.*, 633.²⁰

Voir aussi, aux époques suivantes:

- "... quemadmodum ratiocinari didicisset...", Pétrone, 29, 4.
- "an fuisse cupidus triumphi Manlius Vulso simulauerit, dubium (est).", Florus, 2, 11, 2,

tournure intégralement copiée, à la moitié du VI-e siècle, par Jordanius, *Rom.*, 224.

Voir également le proverbe: "Scribere scribendo, dicendo dicere disces."

Voici un passage du *Chronicon Fredegarii* (VII-e – VIII-e siècles) "Quod ille denegare metuens et sperans amicitiam cum Chlodenio inire, eam daturus spondet.", 3, 18²¹.

Nous tenons également ajouter que ces tournures pénètrent aussi dans le latin littéraire, par exemple:

- "Vir bonus et sapiens dignis ait esse paratus.", Horace, *Ep.*, 1, 7, 22.
- "Vincere scis, Hannibal; uictoria uti nescis!", Tite-Live, 22, 51, 4.

Le "Nom. cum Inf." entre en concurrence, dans le latin populaire, après ces catégories de verbes, avec la formule: "quod/quia + l'Indicatif". Dans le registre cultivé, mais aussi dans le populaire,

¹⁹ Voir la survivance, dans les langues romanes, de la formule du "Nom. cum Inf." régie par les *uerba sentiendi* et *uerba dicendi* à la voix active (au cas de l'identité du sujet).

²⁰ Pour d'autres exemples vide R. Kühner – C. Stegmann – A. Thierfelder, *op. cit.*, II – 1, p. 671.

²¹ Passage cité par le savant D. Norberg, *Syntaktische Forschungen*, Uppsala, 1943, p. 46 sq.. Selon le même Professeur, des tournures comme: "Meditor esse adfabilis", Térence, *Ad.*, 896 (séquence discutée par nous page 9) sont *tout à fait normales en latin*.

le "Nom. cum Inf." sera souvent remplacé par la formule de l' "Accusatif avec l'Infinitif", même si le sujet est identique.

II. Diverses catégories d'adjectifs sont suivies de l'infinitif, à la place d'un nom ou d'une formule construite avec le Gerundium, ou avec le Gerundium, au Génitif, à l'Ablatif, ou à l'Accusatif²². Ces catégories d'adjectifs correspondent à certaines catégories de verbes qui régissent l'infinitif.

Voici quelques exemples:

- "Bellum tolerare *potentes*", Ennius, *Ann.*, 336.
- "Officium facere *immemor* est, nisi est admonitus.", Plaute, *Pseud.*, 1104.
- "Nec *contentus* fuit recumbere.", Pétrone, 70, 13.

Voir aussi un autre exemple intéressant de Pétrone:

"*paratus* fuit quadrantem de stercore mordicus tollere.", 43, 1.

Voir aussi à la Basse Epoque: "nec tamen *contenti* Romani suis eos moenibus expulisse ...", Jordanès, *Rom.*, 139, etc.

Ces formulations sont passées dans la prose et la poésie cultivés, même au plus haut niveau artistique.

Tout d'abord vide César: "Illi omnia perpeti *parati*", C., 3, 9.

Voir ensuite Ovide: "auidus cognoscere amantem", *Met.*, 10, 472; Virgile: "... soli cantare *periti*", *Buc.*, 10, 32; "Certa mori ...", *Aen.*, 4, 564. Voir également Juvénal, 1, 56–57; Tacite, *Ann.*, 4, 34.²³

III. L'apparition de l'infinitif en dépendance d'un nom ou d'une expression nominale, à la place d'un nom au Génitif, ou à l'Ablatif, ou bien se substituant à un Gerundium au Génitif, ou à l'Ablatif²⁴. Il s'agit ordinairement de noms dérivés de thèmes verbaux (par ex.: *amor*, *consilium*, *consuetudo*, *facultas*, *occasio*, etc.), ou bien de noms qui se trouvent à l'origine de certains verbs (tels: *cura*, et d'autres encore); parfois aussi de noms tels *clementia*, *stultitia*, dérivés de l'adjectif correspondant, ou bien de noms comme *tempus* dont l'étymologie n'est pas trop claire.

Voici un exemple tiré du *Bellum Africum*:

"ut haberent *facultatem* pugnare.", 78, 4.

²² Situation héritée dans toutes les langues romanes. Pour les diverses catégories d'adjectifs régissant, voir A. Draeger, *Historische Syntax der lat. Sprache*, op. cit., II, pp. 371–79; voir aussi R. Kühner – C. Stegmann – A. Thierfelder, op. cit., II – 1, pp. 683–87, par. 125, d.

²³ Pour d'autres exemples tirés en premier lieu de Tacite, mais aussi de Virgile, Properce, Valère Maxime, Perse, Silius Italicus, Stace, voir A. Draeger, *Ueber Syntax und Stil des Tacitus*, op. cit., pp. 63–64, par. 152, b.

²⁴ Emploi également transmis aux langues romanes.

Cet usage de l'infinitif se retrouve chez certains écrivains importants:

- " ... neque dicere neque facere *quicquam pensi* habebat.", Salluste, *Cat.*, 23, 2.
- "Et, si continuo uictorem *ea cura* subisset,
Rumpere claustra manu sociosque immittere portis,
Vltimus ille dies bello gentique fuisse.", Virgile, *Aen.*, 10, 757–60.

Voir aussi Virgile, *Aen.*, 2, 10 sqq.; Juvénal, 1, 17–18, etc.

IV. En latin populaire, on utilise, *dès les temps les plus reculés*, un **infinitif final** (nommé d' habitude: uniquement final), en dépendance surtout de verbes de mouvement et de verbes signifiant "donner", "offrir", mais encore après de verbes tels: *relinquo, sequor, facio* et d'autres encore²⁵. Par exemple:

- " ... *abiit aedem uisere* // Mineruae ... ", Plaute, *Bacch.*, 900–01.
- " ... *eximus* ... // Ludos uisere ... ", Plaute, *Cas.*, 855–56.

L'emploi 'strictement final' de l'infinitif continue à exister à toutes les époques du latin vivant, tout d'abord dans le registre populaire, et il survivra dans les langues romanes anciennes et nouvelles.

L'infinitif final est employé aussi par les grands écrivains, surtout par les poètes, voir Lucrèce, 3, 895–96; Virgile, *Aen.*, 1, 527–28, etc.

Evidemment, l'apparition de l'infinitif final est due au sens du verbe régressant et à l'identité du sujet de la proposition régressante et de la subordonnée. La même identité de sujet se retrouve dans les langues romanes, au cas où l'on emploie l'infinitif final.

Nous mentionnons que dans toutes les grammaires qui traitent de l'infinitif final, la tournure en question n'est guère appelée le "Nom. cum Inf.", en plus, cet usage 'strictement final' de l'infinitif est séparé des autres emplois, classifiés aujourd 'hui, au niveau courant des grammaires descriptives, de la manière suivante: attribut (par exemple en dépendance de *uideor*), complément d'objet direct (par exemple après *scio, promitto* et beaucoup d'autres verbes), complément d'objet indirect (par exemple régi par *obliuiscor*, ou par l'adjectif *immemor*), complément instrumental – modal (après l'adjectif *contentus*, exempli gratia) complément de nom (par exemple en dépendance du substantif *facultas*), apposition (régi par l'expression *ea cura*, ou *talis cura*).

²⁵ Sur ce problème, voir J. B. Hofmann – A. Szantyr, *op. cit.*, II, pp. 344–45, par. 191, I, A–C.

Nous précisons que tous ces emplois de l'infinitif se retrouvent dans la période moderne des langues romanes.

Certes, comme il résulte de ce que nous avons dit supra, en latin, quel que soit le niveau linguistique, on constate non seulement un emploi fréquent de la formule du "Nom. cum Inf.", mais encore une diversification des usages morpho-syntactiques et stylistiques.

Nous avons déjà mentionné ce qui imposait cette construction: l'identité du sujet, l'implication tout à fait particulière du sujet au cas des verbes régissants à sens moyen et le sens incomplet (non-prédicatif) du verbe régissant. La question est toutefois de savoir ce qui a amené l'extension de cette construction (après des noms, par exemple) et son maintien tout au long de la latinité vivante, en premier lieu dans le registre populaire. La réponse paraît en être la suivante: la grande précision sémantique de cette formule; son naturel et son élégance; la mise en relief, par cette formule, du sujet unique; l'euphonie de l'infinitif (surtout de l'infinitif présent) et sa qualité d'être compris à l'instant et de manière correcte; parfois aussi des raisons de prosodie.

Le "Nominatiuus cum Infinitiuo" à l'époque tardive.

Nous commençons ce paragraphe en disant que l'infinitif est amplement utilisé à la Basse Epoque, en diverses hypostases morpho-syntactiques et stylistiques. Voici l'emploi de l'infinitif en qualité de nom:

"Hinc propagines, *a propagare et protendere dictae.*",
S. Isidore de Séville, *Et.*, 17, 5, 33.

Voir également S. Isidore, *Et.*, 15, 11, 2; *ibid.*, 19, 29, 7, etc.

St. Isidore emploie aussi l'infinitif historique, l'infinitif requis par *facio causatif*, etc.

Quant à la construction du "Nom. cum Inf.", elle est beaucoup employée, dans différents genres littéraires, durant la Basse Latinité. Dans le registre populaire, le "Nom. cum Inf." foisonne après toutes les catégories de mots présentées ci-dessus, ceci malgré la concurrence d'autres formules. En plus, on assiste à la transformation de *habeo* et de *uolo* suivis de l'infinitif en verbes auxiliaires. Voir la discussion infra.

Vide des exemples illustrant l'influence exercée par le latin populaire sur certains écrivains importants:

- "... si *uis* perfectus esse.", S. Augustin, *Serm.*, 38, 5, 7. Pour la construction de *uolo*, voir aussi S. Augustin, *Ciu. Dei*, 4, 3, etc.
- "Petit uidere ...", St. Augustin, *Conf.*, 8, 12, par. 30.

- "ne Deus et homo unum (esse) *credatur.*", St. Avit, p. 20,
1²⁶.

Voir aussi la discussion infra.

Certains chercheurs (A. Draeger, Al. Blaise) affirment²⁷ que le nombre de verbes personnels régissants est allé en augmentant au cours de la Basse Latinité. C'est ainsi qu'à l'époque tardive est attesté *insinuor* (St. Augustin, *Ciu. Dei*, 4, 10); *scior* (Arnobe, 1, 34; Cassiodore, *Var.*, 6, 4, 2) et d'autres encore. Ce phénomène caractérise autant le registre populaire que le cultivé.

Disons pourtant que le "Nom. cum Inf." évolue d'une manière différente en latin populaire, par rapport au latin cultivé.

Voici les principaux aspects de l'évolution du "Nom. cum Inf." en latin populaire:

A. L'extension de l'emploi du "Nom. cum Inf." à la place du "Ac. cum Inf." en dépendance de verbes et expressions impersonnels. Exempli gratia:

- " ... in terram quae immortalis esse ab utroque *definitum est.*", Rufin, *Adamant.*, 5, 24;
- " ... qui et terras Scythicas cum sua gente introisse superius *dictum est ...*", Jordanès, *Get.*, 121²⁸.

La tendance à employer le "Nom. cum Inf." après des verbes impersonnels est ancienne – vide Cicéron, *Tusc.*, 5, 22 (cfr. Cicéron, *Tusc.*, 5, 12).

B. L'emploi de certains verbes anciens dans une acception nouvelle. C'est ainsi que *disponere* est employé au sens de "décider" et apparaît accompagné de l'infinitif:

"... dum exire *disponit* cum exercitu ...", Jordanès, *Rom.*, 383.

Voir aussi Jordanès, *Get.*, 81 et 157.

Ce sens de *disponere* est attesté, pour la première fois, chez Sénèque le Philosophe (*Ben*, 5, 25, 1) et il devient fréquent à l'époque tardive²⁹.

²⁶ Parmi tous les verbes régissants à la voix passive, employés par S. Avit, *credor* en est le plus fréquent (voir H. Goelzer, *Le latin de Saint Avit*, Paris, 1909, p. 264.) *Credor* accompagné du "Nom. cum Inf." est fréquent chez Claudio Mamert aussi (voir H. Goelzer, *op. cit.*, p. 264, note 2). En outre H. Goelzer considère *credor* accompagné du "Nom. cum Inf." comme un trait stylistique important de S. Avit et d'autres écrivains de l'époque tardive (vide *op. cit.*, p. 264, note 2).

²⁷ Vide A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, II, *op. cit.*, pp. 454–55; A. Blaise, *Manuel du latin chrétien*, Strasbourg, 1955, p. 142, par. 245.

²⁸ Pour l'emploi de l'infinitif chez Jordanès, vide R. Iordache, *L'infinitif dans les œuvres de Jordanès*, dans "Linguistica", Ljubljana, 1984, pp. 121–157.

²⁹ Voir *Thesaurus linguae Latinae*, V – 1, Leipzig, 1934, p. 1429, par. III, B. 2.

C. *La réactualisation de certains usages anciens, non-classiques, de plusieurs verbes.* Par exemple: *Queo* apparaît dans des propositions affirmatives, au lieu de *possum* (l'usage classique veut que *queo* soit en général accompagné d'une négation). Pour l'emploi de *queo* affirmatif, voir Plaute, *Merc.*, 55; Cicéron, *Cato M.*, 32, etc.

A l'époque tardive, voir Jordanès:

"... imperatorem cum pauculis qui *fugere* *quiuerant* ad Eusciam ... in Mysia proturbauit ...", *Get.*, 102.

Valeo et *praeualeo* sont fréquemment employés à l'époque au sens de *possum*. Suivant le modèle de *possum*, ces verbes sont construits avec la formule du "Nom. cum Inf.". Exempli gratia:

- "... diu certans cum Vesegothis *nec ualens antestare* ...", Jordanès, *Get.*, 240.
- "... *nec temptare* in conflictu *praeualuit* ...", Jordanès, *Get.*, 64.

Voir aussi Jordanès, *Rom.*, 245; *Get.*, 159, etc.; S. Isidore, *Et.*, 4, 13, 2, etc.

D. *Extension de l'emploi prépositionnel de l'infinitif*, ce qui annonce au fond l'emploi fréquent qu'en allaient faire les langues romanes. Par exemple:

- "cum ueneris *ad bibere*.", St. Augustin, *Serm.*, 225, 4.
- "... dum *inter ire et non ire* fluctuaret ...", Jordanès, *Get.*, 223

etc., etc.

L'infinitif précédé de préposition est déjà attesté chez Cicéron et Tacite.

E. *Extension de la subordonnée à fonction d'un attribut au lieu de l'attribut proprement dit.* Par exemple:

- "Poma piri iumentis inposita, uel si pauca, uehementer onerosa esse dicuntur.", St. Isidore, *Et.*, 17, 7, 15.

On emploie, dans ce passage, la tournure "uehementer onerosa esse dicuntur", à la place du syntagme: "uehementer onerosa dicuntur", ou bien: "Talentum summum esse pondus perhibetur in Graecis.", St. Isidore, *Et.*, 16, 25, 22, citation où la formule "summum esse pondus perhibetur" peut être remplacée, au niveau cultivé, par la formule: "summi ponderis perhibetur".

Pour cet aspect, voir aussi St. Isidore, *Et.*, 15, 4, 6; *ibid.*, 15, 11, 4, etc. (voir également note 5 de notre travail).

F. *L'emploi fréquent de l'infinitif comme mode de l'interrogation indirecte, exempli gratia:*

- "istos nescire quid loqui", St. Augustin, *Ep.*, 157, 4, 27.
- "nescire quid dicere", Corippe, *Ioh.*, 1, 273³⁰.

C'est un usage ancien, mais rarement attesté aux époques antérieures. Voir Plaute: "quo ire dixeram", *Capt.*, 194.

Voir aussi Venantius Fortunatus: "nesciendo quae petere", *Carm.*, 10, 1, 1.

G. A l'époque tardive on emploie aussi *l'infinitif dans des propositions relatives*:

- "de quo nos nihil amplius habemus quod dicere.", *Capitolinus, Max.*, 29, 5.
- "non habet amplius quod nocere.", *Palladius*, 11, 1, 2.

Il nous faut souligner que l'emploi de l'infinitif comme mode de l'interrogation indirecte et des propositions relatives *n'aurait été possible que si la régissante et la subordonnée avaient le même sujet*.

Des formules dont le sujet est apparemment différent, telle que: "non habet unde *res constitui* . . .", *Ps. Aug., Quaest. test.*, 1, 112³¹, à la place de: "non habet unde *rem constituere*", sont prétentieuses et rares.

Certaines langues romanes ont hérité ces formules à l'infinitif pour l'interrogation indirecte et, également, pour les relatives. (Voir l'italien, le roumain, etc.)

H. *Des formules périphrastiques exprimant le futur, par exemple:*

- "incipiam te euomere", *Vulgata, Apoc.*, 3, 16.
- "ratus hunc succedere posse mox sibimet.", *Sédulius, Carm.*, 2, 79.
- "poteritis liberari", *Eugippius, Vita Seu.*, p. 15, 18.

Cfr, pour le sens de *posse* accompagné de l'infinitif, César, *G.*, 7, 14, 5.

Debeo et *ualeo* accompagnés de l'infinitif visent à exprimer, à cette époque, le futur³²:

- "ut . . . inconsignati non debeant remanere", *Gregorius Magnus, Ep.*, 2, p. 262, 14.

³⁰ Pour d'autres exemples fournis par la basse latinité, voir J. B. Hofmann – A. Szantyr, *op. cit.*, II, p. 539, par. 294, gamma. Voir également A. Blaise, *op. cit.*, p. 155, par. 273.

³¹ Exemple cité par J. B. Hofmann – A. Szantyr, *op. cit.*, II, p. 539, par. 294, gamma.

³² Voir A. Blaise, *op. cit.*, pp. 132–33.

A noter que pendant la Basse Epoque prend fin le processus de transformation des verbes *habeo* et *uolo* (employés au présent de l'indicatif) en auxiliaires à l'aide desquels on formera le futur dans la latinité occidentale et respectivement orientale³³.

Quant à l'imparfait indicatif de *habere*, celui, suivi de l'infinitif, se trouve à l'origine du conditionnel français.

Nous ajoutons que la transformation des verbes *habeo* et *uolo* en auxiliaires n'aurait été possible que dans les conditions de l'existence d'un sujet unique et de l'extension de la formule du "Nom. cum Inf.".

En voici des exemples:

- "et sic *nihil habes inuenire* in manibus tuis", St. Augustin, *Serm.*, 39. 5.
- "qui *nasci habent*", St., Jérôme, *In Eccl.*, 1, c. 1072.

I. Transgression des règles de la "Consecutio temporum":

L'écart le plus fréquent, dans le latin populaire de cette époque – quant à l'usage de l'infinitif –, c'est l'emploi du présent à la place du futur.

L'emploi du présent (à la place du futur) après des verbes signifiant "promettre" est un usage ancien (voir Plaute, Terence³⁴, mais aussi César, *G.*, 4, 21, 5; *ibid.*, 4, 9, 7, etc.). En revanche, l'emploi du présent après des verbes *sentiendi* et *dicendi* est moins ancien.

Chez Jordanès (écrivain influencé par le latin populaire de son temps – en plein milieu du VI-e siècle) l'infinitif présent apparaît aussi bien en relation avec des verbes "pollicendi", qu'après les verbes *sentiendi* et *dicendi*³⁵. Exempli gratia:

- "... quam etiam de futuro sine aliqua controuersia *tribuere compromittit* . . .", *Get.*, 271.
- "qui dux prouidentissimus haud secus *arbitratus* Getarum *subicere* populum, nisi prius . . .", *Get.*, 308.

D'autres exemples dans la Vulgata: "nisi *promittis* mihi *dare*", *Tob.*, 7, 10, etc.

L'infinitif présent gagne toujours du terrain, à l'époque tardive, au détriment du futur: il est attesté aussi dans le style de chancellerie, mais surtout dans les discours et sermons adressés au peuple, tout comme dans la correspondance des évêques illustres³⁶.

³³ Voir A. Blaise, *op. cit.*, pp. 130–31.

³⁴ Voir A. Ernout – Fr. Thomas, *Syntaxe latine*, Paris, 1964, p. 325¹. Sur ce problème voir aussi J. B. Hofmann – A. Szantyr, *op. cit.*, II, pp. 357⁴ – 358^{1–2}.

³⁵ Voir R. Iordache, *art. cit.*, pp. 144–146.

³⁶ Voir A. Blaise, *op. cit.*, pp. 186–87, par. 339; Vide H. Goelzer, *op. cit.*, p. 259, par. 176. Pour d'autres exemples d'infinitif présent au lieu de l'infinitif futur,

Chez les auteurs cultivés, parfois même érudits, de la Basse Epoque, on constate les tendances suivantes:

A. *Des formules régissantes prétentieuses*, emphatiques, utilisant souvent des verbes à la conjugaison périphrastique passive, par exemple:

"neque ... negare *arbitrandi sumus.*", St. Jérôme, *Adu. Pelag.*, 1, 1.

Voir également St. Avit, p. 30, 10, etc.

Le modèle est ancien, voir Cicéron, *Inu.*, 2, 24 (exemple cité supra).

Ou bien: des verbes régissants à la voix passive, au lieu de verbes ordinaires à la voix active, ou moyenne. Par exemple:

– "Haec sunt auiculae quae lumine accenso conueniunt et circa uolitantes ab igne proxime *interire coguntur.*", St. Isidore, *Et.*, 15, 10, 3.

Dans ce passage, la formule "*interire coguntur*" apparaît à la place de "*interire solent*".

Voir encore:

– "Inde et circenses *dicti putantur.*", St. Isidore, *Et.*, 18, 27, 3.

Plus naturelle aurait été la formule: "*ludos circenses dictos esse putant.*" (Cfr d'ailleurs St. Isidore: "*Hunc Romani dictum putant.*", *Et.*, 18, 28, 2, etc.)

Voir aussi St. Isidore, *Et.*, 13, 21, 27; etc.

B. Agglomérations de verbes, d'où naissent, parfois, *des pléonasmes*:

– "*nititur uelle superare*", Cassiodore, *Var.*, 1, 45.

Voir aussi St. Avit, 28, 9; Clément Mamert, *St. an.*, 1, 25, etc. Cfr St. Isidore, *Et.*, 12, 7, 41.

C. *Introduction du "Accusatiuus cum Infinitiuo" à la place du "Nominatiuus cum Infinitiuo"*, sans doute un hyperurbanisme.

Beaucoup de tels exemples dans le registre cultivé, exempli gratias:

"*Stellas non habere proprium lumen, sed a sole inluminari dicuntur.*", St. Isidore, *Et.*, 3, 61.

Pour d'autres exemples, voir *Historia Augusta, Aur. Anton. Philos.*, 28; *ibid.*, *Aur.*, 24, etc.³⁷

voir aussi Commodien, *Instr.*, 1, 1, 2–3; *ibid.*, 1, 6, 13 etc.; Juvencus, *Euang.*, 1, 66; 1, 257, etc. Quant aux historiens, voir Ammien, 31, 4, 1, etc.

³⁷ Voir, pour d'autres exemples, A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache, op. cit.*, II, p. 456 sqq.

On rencontre aussi de lourdes formulations, à sujet apparemment différent, exempli gratia:

"... *maluit Theodorico ac si proprio iam clienti eam* (terram) *committi . . .*", Jordanes, *Rom.*, 348.

La proposition infinitive "eam committi" est, dans ce passage, une formule prétentieuse à la place de: "eam committere" (*eam* étant le complément d'objet direct du verbe à la voix active).

Une formulation du même type chez Jordanès, *Rom.*, 372 (le verbe régissant est *cupit*).

D. *Transgression des règles de la "Consecutio temporum"*:

Le plus fréquent phénomène est l'emploi du parfait de l'infinitif au lieu du présent du même mode.

La tendance à employer un infinitif à valeur de l'aoriste grec est ancienne. On la rencontre tout d'abord dans le latin archaïque et pré-classique (voir les exemples cités page 2 de l'*Epistula consulum de Bacchanalibus*); on la retrouve ensuite dans la poésie classique, après des *verba affectuum*; rarement employée dans la prose de l'époque classique, de même que dans la prose des époques suivantes, après des verbes tels que: *possum, uolo, nolo, cupio, oportet, decet, licet, libet, iuuat*. A l'époque tardive, on y ajoute d'autres verbes régissants, par exemple:

- "ausi sunt superbisse", St. Cyprien, *Ep.*, 3, 1.
- "nequaquam metuunt ueritatis fecisse iacturam.", Claudio Mamert, *St. an.*, 1, 1.

Le même infinitif parfait chez Jordanès, en dépendance du verbe *uideres*³⁸. Quant à *videres*, il est construit, chez Jordanès, avec l'"Ac. cum Inf.", du moment où le sujet de la principale est différent de celui de la subordonnée.

E. *Un ordre séquentiel prétentieux pour le "Nom. cum Inf."*, imitant des passages appartenant aux grands écrivains Classiques. Les phrases comportant un tel ordre des mots se multiplient chez St. Isidore:

- "Obeliscum Mesfred rex Aegypti *primus fecisse refertur . . .*", *Et.*, 18, 31, 1.
- "Erict(h)onius autem qui regnauit Athenis *primus quattuor equos iunxisse fertur.*", *Et.*, 18, 34, 1.

Voir également St. Isidore, *Et.*, 12, 7, 34; *ibid.*, 13, 21, 14: 15, 13, 1; 16, 6, 2; 16, 15, par. 7 et 8; *ibid.*, 16, 15, 25; 18, 4, 4, etc., etc. Voir Jordanès, *Get.*, 94, etc.

³⁸ Pour d'autres exemples pareils, voir A. Blaise, *op. cit.*, p. 186, par. 338. Voir aussi R. Iordache, *art. cit.*, p. 146.

Cfr. Cicéron, *Cat.*, 1, 2 – passage cité.

F. Parfois, *structuration de manière symétrique des périodes qui contiennent les "Nom. cum Inf."*, par exemple:

"Pinus creditur prodesse cunctis quae sub ea seruntur, sicut ficus nocere omnibus.", St. Isidore, *Et.*, 17, 7, 31; etc.

Pour **résumer**, le "Nom. cum Inf." est une construction ancienne de la langue latine. Elle apparaît tout d'abord dans le latin populaire.

Cette construction sera continuellement employée dans le registre populaire tout au long de la latinité et sera transmise à toutes les langues romanes.

La plus haute fréquence du "Nom. cum Inf.", autant en latin que dans les langues romanes, est enregistrée après des verbes régissants à la voix active et à la voix moyenne.

Le "Nom. cum Inf." est concurrencé, à divers niveaux linguistiques, par d'autres constructions – propositions dites "indépendantes" dont le sujet est clairement indiqué (par la désinence du verbe régissant, par le cas de l'attribut du verbe subordonné, souvent aussi par la présence du sujet dans la proposition subordonnée). Le latin cultivé emploie souvent l' "Accusatiuus cum Infinitiu" au lieu du "Nom. cum Inf.". Dans le registre populaire, le "Nom. cum Inf." est fréquemment remplacé par des formules paratactiques dont le verbe est employé à l'indicatif, à l'optatif, ou au subjonctif, ainsi que par l' "Ac. cum Inf.", par des subordonnées introduites par *quod/quia*, plus rarement par *quoniam*, et construites ordinairement à l'indicatif, ou bien par la tournure "*ut* avec le subjonctif". Quelques-unes de ces formules commencent d'être employées dans le registre cultivé aussi, au lieu du "Nom. cum Inf." (par exemple: "*ut* avec le subjonctif" dépendant de verbes de volonté).

Le maintien de la tournure du "Nom. cum Inf." au fil des siècles, voire son extension (par l'acquisition de nouveaux usages morphosyntactiques et stylistiques) dans le latin populaire de la Basse Epoque sont dus à des facteurs complexes. La formule du "Nom. cum Inf." présente l'avantage non seulement d'une grande précision sémantique, mais encore de l'expression naturelle et élégante. D'autres avantages sont: la mise en relief du sujet unique (même s'il n'est pas présent dans la phrase respective), l'euphonie de l'infinitif (surtout celle du présent de l'infinitif) et sa qualité d'être immédiatement compris et d'une manière correcte.

Les constructions subordonnées (des Fausses Principales, ou bien des Subordonnées proprement dites), renfermant des verbes à des modes personnels, formules paratactiques ou non, qui entrent en concurrence avec le "Nom. cum Inf.", sont différentes de celui-ci aussi

par le fait de mettre en relief l'attribut, ou le complément d'objet direct, ou bien le complément d'objet indirect, le complément circonstanciel, d'autres fois – le complément de nom, ou l'apposition.

Il y a aussi une autre différence entre le "Nom. cum Inf." et les formules nommées "propositions indépendantes", à savoir la réalisation, au cas de ces dernières, d'une moins étroite liaison entre le verbe régissant et le verbe subordonné.

En conclusion, nous estimons qu'il faut introduire dans la terminologie grammaticale des langues modernes (des langues romanes – tout d'abord, mais aussi dans celle des langues slaves, germaniques, etc.) la dénomination du "Nom. cum Inf." et surtout *qu'il faut réaliser, dans la perspective absolument nécessaire des usages de cette construction en latin, l'identification complète et correcte, dans les langues romanes, etc., des types du "Nominatiuus cum Infinitiuo"*.

Disons aussi que le "Nominatiuus cum Infinitiuo" est employé en turque et surtout en hongrois.